



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Carrefour Jaurès, parking paysager et squares

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41°a	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

objectif des travaux est notamment de coïncider avec l'extension et la nouvelle entrée du zoo d'Amiens Métropole qui seront livrés en septembre 2025. En effet, la création du parking paysager permettra de répondre aux besoins en termes de stationnement. Le réaménagement des triangles nord et sud permettra également de refixer les limites de la Foire de la Saint-Jean.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les travaux faisant l'objet du présent cas par cas concernent l'aménagement de 3 zones sur la partie est du parc de la Hotoie sur la commune d'Amiens :

- Création d'un parking paysager et reconfiguration d'un carrefour
- Création d'un verger jardiné sur le triangle nord (square citoyen)
- Création d'un square sportif sur le triangle sud (square paysager)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

juillet pour maintenir la Foire Saint-Jean sur le parc. Elle concerne une surface de 1,6 ha située à l'est du parc (soit moins de 6% de la surface totale). L'objectif est d'avoir fini les travaux avant la foire de la Saint-Jean de juin 2025.

Trois zones sont concernées par les travaux :

- Au nord du site, le projet prévoit la création d'un parking paysager d'environ 91 places (dont 6 PMR) sur l'espace vert actuel à proximité du carrefour Jaurès. Le carrefour Jaurès sera également reconfiguré.

Période de travaux : fin août 2025 > Décembre 2025

- Sur le triangle nord, un square citoyen sera créé et accueillera un verger jardiné à destination des habitants et associations.

Période de travaux : fin janvier 2025 > Mai 2025

- Sur le triangle sud, un square sportif avec une aire de fitness et de street workout sera créé au cœur d'une végétation abondante.

Période de travaux : fin janvier 2025 > Mai 2025

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- La création du parking paysager permettra d'accueillir à la fois les visiteurs du zoo et ceux du parc de la Hotoie. L'objectif étant de sortir complètement la voiture du parc, les entrées et sorties se feront sur le carrefour Jaurès et non via l'allée du zoo. De plus, la palette végétale du parking sera retravaillée afin de maintenir un accompagnement végétal en toute saison.

La reconfiguration des triangles nord et sud permettra de valoriser le tracé historique en patte-d'oie, en offrant au visiteur un choix de parcours à son entrée dans le parc via le parvis de la Hotoie :

- Sur le triangle nord, le square citoyen permettra la création de lien social entre habitants et associations autour du jardinage.
- Sur le triangle sud, le square sportif permettra de revaloriser cet espace en créant de nouveaux usages : mise en place d'une table de ping-pong, de barres de dips ou d'un vélo elliptique.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale d'intervention	14255 m <sup>2</sup>
Carrefour Jaurès + Parking paysager	7 729 m <sup>2</sup>
Triangle Sud (square sportif)	3 882 m <sup>2</sup>
Triangle Nord (square citoyen)	2 644 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie : **DE LA HOTOIE**

Lieu-dit :

Localité : **AMIENS**

Code postal :  8  0  0  0  0 BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " E Lat. :   °   '   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface totale d'intervention phase anticipée travaux (aménagement définitifs + aménagements à la marge provisoires de raccordement du projet à l'existant) Carrefour Jaurès et parking paysager Triangle sud (square sportif) Triangle nord (square citoyen)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface totale d'intervention phase anticipée travaux (aménagement définitifs + aménagements à la marge provisoires de raccordement du projet à l'existant) Carrefour Jaurès et parking paysager Triangle sud (square sportif) Triangle nord (square citoyen)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans la Somme (Echéance 4 – Arrêté le 30/05/2024). Les infrastructures routières à proximité sont classées au maximum en catégorie 4 avec un périmètre de protection de 30 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parc est situé dans le périmètre de protection de 500 m de la gare St Roch et de l'ancienne caserne Stengel, classés comme Monument historique et des immeubles ISAI entre le boulevard Faidherbe et la rue Jean Catelas, inscrits comme Monument Historique. De plus, les travaux se situent en « Zone de présomption de prescription archéologique » (ZPPA) de niveau 3.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y pas de zone humide sur le périmètre du projet. Le parc se trouve à proximité d'une zone humide d'importance. Il se situe à 270 m des "Marais et Tourbières Des Vallées De La Somme Et De L'Avre" classés site RAMSAR. Le diagnostic zone humide réalisé a montré que le parc dans sa globalité n'est pas considéré comme une zone humide, mais les berges des bassins sont des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Amiens est soumise au PPRI de la Somme (Arrêté le 02/08/2012). Cependant les travaux ne se situent pas dans une zone à enjeu vis-à-vis du risque inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit cf. réponse du dessus
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc étant situé au milieu d'une zone urbaine, il se trouve à moins de 500 m de nombreux anciens sites industriels ou activités de service susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Cependant, aucun enjeu particulier n'a été relevé au droit du site dans l'étude géotechnique et lors des sondages agronomiques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations récoltées auprès de l'ARS Hauts de France, la ville d'Amiens est alimentée par plusieurs captages, mais aucun d'entre-eux n'est présent sur le site d'étude. A titre indicatif, les captages d'eau potable les plus proches se situent sur la commune de Pont-de-Metz à environ 2,4 km du parc.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les informations récoltées auprès de l'ARS Hauts de France, la ville d'Amiens est alimentée par plusieurs captages, mais aucun d'entre-eux n'est présent sur le site d'étude. A titre indicatif, les captages d'eau potable les plus proches se situent sur la commune de Pont-de-Metz à environ 2,4 km du parc.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC FR2200356 «Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie» et la ZPS FR2212007 «Étangs et marais du bassin de la Somme», tous les deux situés à environ 1,8 km à l'Est de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC FR2200356 «Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie» et la ZPS FR2212007 «Étangs et marais du bassin de la Somme», tous les deux situés à environ 1,8 km à l'Est de la zone d'étude.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison de la proximité de la nappe, un rabattement de nappe pourra être nécessaire lors des travaux de terrassement. La mise en oeuvre de pointes filtrantes est prévue afin de maintenir la nappe à une cote inférieure à celle du fond de douille.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le décapage des différentes couches de surface engendrera un excédent de terre à évacuer. Une partie sera réutilisée sur les plantations et le reste sera évacué en Installation de Stockage des Déchets Inertes aménagée, correspondant généralement à des centres de comblement de carrières. En effet, les déblais ne peuvent pas être envoyés en ISDI classiques du fait du dépassement pour les paramètres fraction soluble et sulfates.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux d'apport seront également nécessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire en favorisant au maximum le réemploi des revêtements de sol et du mobilier urbain. Le projet n'engendrera pas de besoins spécifiques supplémentaires en eau potable et assainissement. Les nouveaux aménagements seront raccordés au réseau existant qui est suffisamment dimensionné.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase anticipée de travaux intervient principalement sur des zones imperméabilisées ou à faible enjeu écologique. La seule intervention notable concerne 4 tilleuls situés sur la zone d'aménagement du parking paysager au nord du site. Un arbre sera abattu car il présente un défaut mécanique évolutif et serait susceptible de présenter un risque pour les usagers. Les trois autres seront abattus pour des raisons opérationnelles et pour ne pas gêner les places de stationnement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à environ 1,8 km à l'est de la zone d'étude. En raison du tissu urbain dense entre le projet et le site, aucune incidence n'est à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à environ 1,8 km à l'est de la zone d'étude. En raison du tissu urbain dense entre le projet et le site, aucune incidence n'est à prévoir.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'amener de nouveaux visiteurs sur la zone. Le site est cependant bien accessible en mode-doux (vélo et marches) et en transports en commun. Pour les personnes venant en voiture, la phase anticipée de travaux permettra la création du parking paysager au nord du site (91 places dont 6 PMR).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des nuisances ponctuelles liées aux engins en phase chantier. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas d'émission particulière de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourrait être affecté par des nuisances sonores si la fermeture et piétonnisation de l'avenue Salvador Allende qui traverse le parc n'est pas maintenue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations qui seront temporaires et ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage du parc engendrera des émissions lumineuses. Il est cependant prévu de conjuguer les besoins en éclairage des usagers et le respect de la biodiversité (intensité et durée d'éclairage limitée).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase anticipée de travaux est située à proximité des zones urbanisées.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les engins de chantier pourront être à l'origine de déversement de substances polluantes (liquide de refroidissement, huiles diverses, hydrocarbures...).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un tel accident pourrait engendrer une pollution ponctuelle des sols et des eaux pluviales ruisselant sur les aires en chantier. Des mesures seront prises rapidement si une telle situation se produisait.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des eaux usées. Cependant les besoins seront équivalents à la demande actuelle et le projet sera raccordé au réseau existant. Concernant les eaux pluviales, le carrefour Jaurès sera raccordé au réseau existant avec la mise en place de quelques avaloirs. Au niveau des triangles nord et sud et du parking paysager, les eaux seront évacuées sur les parties plantées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront la production de déchets, qui seront triés et stockés dans des réservoirs étanches, puis récupérés et évacués par des professionnels agréés vers les filières de collecte de déchets spécifiques. En phase exploitation, le projet engendrera la production de déchets verts pour la gestion des espaces verts (résidus de tonte, bois de coupe, feuilles...). Une partie sera exportée en méthanisation, le reste sera valorisé sur site (en paillage par exemple).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une réunion a été réalisée avec l'ABF le 21 juin 2024 au sujet de la phase anticipée de travaux. Aucun enjeu n'a été relevé pour cette phase. Idem, le service d'archéologie préventive a été sollicité au titre de l'article R523-12 du code du patrimoine. Aucune prescription n'a été demandé dans le cadre du projet au regard de la sensibilité très faible voire nulle du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de rénovation et d'extension du zoo d'Amiens à proximité immédiate du parc de la Hotoie est en cours. Le pôle Oriental à l'est du zoo est actuellement en construction avec une inauguration prévue en 2025. Les aménagements du zoo sont susceptibles d'amener de nouveaux visiteurs qui utiliseront également le parking paysager du parc de la Hotoie dont la construction est prévue par les travaux concernés par le présent cas par cas. A terme le potentiel de fréquentation est fixé à 260 000 visiteurs annuels contre 186 000 en 2015 (soit une hausse de 39,8%).

La hausse de fréquentation prévue pour le zoo va se cumuler à celle prévue sur le parc, les aménagements en termes d'accessibilité et de stationnement sont donc prévus en conséquence dans le cadre du projet.

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

L'annexe 8 présente également les mesures prévues en phase chantier et exploitation pour éviter, réduire, accompagner et compenser en dernier recours l'altération de l'environnement.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux prévus interviennent majoritairement sur des zones imperméabilisées, semi-perméables ou à faibles enjeux écologiques. Les impacts liés aux aménagements prévus sont donc limités.

Les enjeux environnementaux seront pleinement intégrés à la conception du projet, et les procédures nécessaires pour garantir la bonne prise en compte des enjeux majeurs engagées.

Les travaux étant d'une ampleur limitée, nous considérons que son évaluation environnementale n'est pas indispensable.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Téledéclaré le 13/12/202

Signature du (des) demandeur(s)